

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame REYNAUD Christelle, Maire.

Présents : Mme REYNAUD Christelle, Maire. Mmes SOUILLARD Jocelyne, FORCHERON Chantal, BERTRAND Régis adjoints. Mmes CORNILLON Danielle, BONANS Clémence, SONNIER Andréa, MILLET Valérie, GARNIER Justine, conseillères municipales. MM. FREYCHET Éric, BOYER Patrick, CERRUTI-MICLET Roland, LAPEINE Vincent conseillers municipaux

Excusés : CASIMIRO Brigitte,(Pouvoir à FORCHERON Chantal)

Secrétaire de séance : MILLET Valérie

Le compte rendu de la séance du 27 février 2023 n'a fait l'objet d'aucune observation.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BERTRAND Régis, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Mme REYNAUD Christelle, Maire.

Il se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 849 422,19 €

C/011 - Charges à caractère général	293 661,33 €
C/012 - Charges de personnel	355 822,17 €
C/014 - Atténuations de produits	5 549,00 €
C/65 - Autres charges gestion courante	143 811,81€
C/66 - Charges financières	48 797,49 €
C/67 - Charges exceptionnelles	207,60 €
C/042 - Opérations d'offre entre sections	1 572,79 €

Recettes : 1 370 334,54 €

C/013 - Atténuation de charges	13 012,51 €
C/70 - Produits des services	121 904,63 €
C/73 - Impôts et taxes	668 726,67 €
C/74 - Dotations et participations	164 023,16 €
C/75 - Autres produits de gestion courante	113 672,28 €
C/76 - Produits financiers	6,95 €
C/77 - Produits exceptionnels	30 284,78 €
C/042 - Opérations d'ordre entre sections	3 269,95 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté de 2021</i>	<i>255 433,61 €</i>

Excédent de clôture de fonctionnement **520 912,35 €**

Section d'investissement

Dépenses : 489 559,22 €

C/16 - Remboursement d'emprunts	228 768,82 €
C/ 20 - Immobilisations incorporelles	5 380,00 €
C/204 - Subventions d'équipements versées	4 365,41 €
C/21 - Immobilisations corporelles	82 660,67 €
C/23 - Immobilisations en cours	498,00 €
C/040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
C/ 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
<i>Déficit d'investissement reporté</i>	<i>167 886,32 €</i>

Recettes : 320 739,85 €

C/10 - Dotations, fonds divers et réserves	48 014,16 €
C/1068 - Excédent de fonctionnement	226 437,27 €
C/13 - Subventions d'investissement	44 715,63 €
C/16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
C/040 - Opérations d'ordre entre sections	1 572,79 €
C/041 - Opérations patrimoniales	0,00 €

***Déficit de clôture d'investissement* 168 819,37 €**

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le trésorier du SGC NORD DROME. Les résultats étant identiques à ceux du compte administratif 2022, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Résultats budgétaires de l'exercice

00970 - ANDANCE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	732 369,86	1 302 712,37	2 035 082,23
Titres de recette émis (b)	320 739,85	1 114 900,93	1 435 640,78
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	320 739,85	1 114 900,93	1 435 640,78
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	732 369,86	1 302 712,37	2 035 082,23
Mandats émis (f)	330 469,38	849 706,87	1 180 176,25
Annulations de mandats (g)	8 796,48	284,68	9 081,16
Depenses nettes (h = f - g)	321 672,90	849 422,19	1 171 095,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		265 478,74	264 545,69
(h - d) Déficit	933,05		

N° 2023/16 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

A la suite à l'approbation du compte administratif 2022, il convient de délibérer sur l'affectation du résultat de celui-ci pour sa prise en compte dans l'établissement du budget primitif 2022.

Affectation de résultat

		Réalisé 2022
Fonctionnement	Recettes d'exploitation	1 114 900,93 €
	Dépenses d'exploitation	849 422,19 €
	Résultat d'exploitation	265 478,74 €
	Report année n-1	255 433,61 €
	Résultat global de fonctionnement	520 912,35 €
Investissement	Recettes d'investissement	320 739,85 €
	Dépenses d'investissement	321 672,90 €
	Solde d'investissement	-933,05 €
	Report année n-1	-167 886,32 €
	Résultat global d'investissement	-168 819,37 €
Restes à réaliser	Recettes	26 990,00 €
	Dépenses	9 078,03 €
	Solde des restes à réaliser	17 911,97 €
	Besoin de financement ou apport	-150 907,40 €
Affectation de résultat	1068 Titre de recette	150 907,40 €
	002 Report de fonctionnement	370 004,95 €
	001 Report d'investissement	-168 819,37 €
	Résultat global cumulé	370 004,95 €

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

N° 2023/17 - VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

La commission Finances a travaillé sur la révision de la fiscalité locale dans le cadre du budget. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2023 comme suit :

Après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, le conseil municipal :

- **Décide** de fixer les taux des taxes directes locales pour 2023 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,44 %.
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,00 %
 - Taxe habitation sur les résidences secondaires : 8,60 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Il se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 513 278,01 €

C/011 - Charges à caractère général	376 706,45 €
C/012 - Charges de personnel	387 747,06 €
C/014 - Atténuations de produits	5 800,00 €
C/65 - Autres charges gestion courante	151 855,86 €
C/66 - Charges financières	42 586,32 €
C/67 - Charges exceptionnelles	3 039,60 €
C/68 - Provisions	18,43 €
C/042 - Opérations d'offre entre sections	1 984,50 €
C/023 - Virement à la section d'investissement	543 539,79 €

Recettes : 1 513 278,01€

C/013 - Atténuation de charges	8 300,00 €
C/70 - Produits des services	83 062,00€
C/73 - Impôts et taxes	808 497,00 €
C/74 - Dotations et participations	129 262,00 €
C/75 - Autres produits de gestion courante	113 200,00 €
C/76 - Produits financiers	5,00 €
C/77 - Produits exceptionnels	947,06 €
C/001 - Excédent de fonctionnement reporté	370 004,95 €

Section d'investissement

Dépenses : 981 044,36 €

C/16 - Remboursement d'emprunts	229 364,29 €
C/ 20 - Immobilisations incorporelles	60 652,95 €
C/204 - Subventions d'équipements versées	86 980,67€
C/21 - Immobilisations corporelles	269 708,47 €
C/23 - Immobilisations en cours	28 226,00 €
C/45 – Opérations pour le compte de tiers	137 292,61 €
C/040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
C/041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
C/001 - Déficit d'investissement reporté	168 819,37 €

Recettes : 981 044,36 €

C/10 - Dotations, fonds divers et réserves	46 600,00 €
C/1068 - Excédent de fonctionnement	150 907,40 €
C/13 - Subventions d'investissement	238 012,67 €
C/040 - Opérations d'ordre entre sections	1 984,50 €
C/041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
C/021 – Virement de la section de fonctionnement	543 539,79 €

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

Déclaration d'intention d'aliéner

Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues pour examen :

- Bien situé « 4 rue des Petits Pavés » - cadastré section A n°481
- Bien situé « 36 rue de l'Hôpital » - cadastré section A n°700

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les biens présentés ci-dessus.

Renouvellement Bail commercial

Le bail commercial signé avec la société VOLOZAN est arrivé à terme le 31 mars 2022.

Pour rappel, ce bail concerne la location d'un local dans le bâtiment de Grasset qui a pour fonction d'entrepôt et de bureau pour la société VOLOZAN ELECTRICITE représentée par M. Florian BOURDON.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le renouvellement du bail de location pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2031, soit neuf années et reprend le loyer perçu au mois de mars 2022 comme loyer initial soumis à la révision triennale.

Questions diverses

Il est évoqué la préparation de la manifestation cycliste de la course annuelle de l'Ardéchoise.

Cette année au sein de la course, c'est le circuit « Pilat Découverte » qui passe sur ANDANCE.

M. BOYER Patrick rencontre M. SONNIER Bernard prochainement pour l'organisation de la course cycliste de l'Ardéchoise.

Des réunions de préparation de la manifestation prévue le 15 juin 2023 seront prochainement programmées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

